

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 66 (1957)
Heft: 5

Artikel: L'organisation sanitaire de la "protection civile"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682981>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ce moment, il aura, bien entendu, été récompensé de sa persévérance, mais comment y est-il arrivé?

On ne peut s'empêcher de penser au dicton des anciens: « *Perseverare diabolicum...* »

Puisque nous parlons thé et café, rappelons que l'on prétend souvent que le café empêche de dormir, tandis-

que le thé ne troublerait pas le sommeil. C'est en grande partie, certainement, affaire d'habitude. Il faut toutefois remarquer que, si le thé contient plus de caféine que le café, il contient aussi une base, très voisine d'ailleurs de la caféine, l'adénine, qui, en dépit de son analogie de structure chimique, agit comme un antagoniste de la caféine et adoucit son action.

Une solution française

L'ORGANISATION SANITAIRE DE LA « PROTECTION CIVILE »

L'insuffisance en nombre du personnel infirmier soulève de nombreuses difficultés. En temps de guerre, cette situation s'aggraverait encore. Aux besoins traditionnels du service de santé militaire viendraient s'ajouter ceux de l'organisation sanitaire de la protection civile. Pour la même raison, le personnel médical ne pourrait faire face à sa tâche que difficilement.

C'est au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population qu'a été confiée la mission de soigner les victimes des bombardements. L'organisation qu'il élaborera ne peut fonctionner qu'à l'aide d'un personnel nombreux et qualifié. Afin de connaître les ressources dont elle pourrait disposer, la santé publique a procédé au recensement des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes, et elle procède actuellement au recensement des infirmières et des assistantes sociales.

Il faut noter que ce dernier recensement n'intéresse pas seulement les infirmières qui exercent actuellement leur profession, mais aussi toutes les personnes qui ont fait des études d'infirmière, que ces études aient été sanctionnées ou non par un diplôme. La santé publique veut ainsi s'assurer qu'en temps de guerre elle pourra disposer d'une réserve importante.

Mais ces mesures lui ont paru encore insuffisantes. Elle a jugé nécessaire de créer, en liaison avec la Direction centrale du service de santé des armées, une nouvelle catégorie de personnel pour le temps de guerre: les auxiliaires sanitaires. Leur rôle sera de décharger les infirmières diplômées d'Etat ou autorisées, de certaines de leurs tâches, sous leur responsabilité. Ces auxiliaires seraient employées dans les formations sanitaires civiles et militaires.

Leur instruction comporte 36 heures de cours et un stage hospitalier de 48 heures. L'enseignement est organisé sous l'autorité du préfet par le directeur départemental de la santé. Il est sanctionné par un examen à l'issue duquel une carte est délivrée au candidat admis. C'est la Croix-Rouge française qui, tout naturellement, a été chargée par le préfet, dans un grand nombre de départements, de recruter et de former ce personnel. Mais elle n'a pas un monopole et d'autres groupements se sont également intéressés à cet enseignement qui, notons-le, devrait s'adresser surtout aux femmes, alors qu'il paraîtrait logique de réservier aux hommes la tâche très dure de relever les victimes et de les transporter sur brancards.

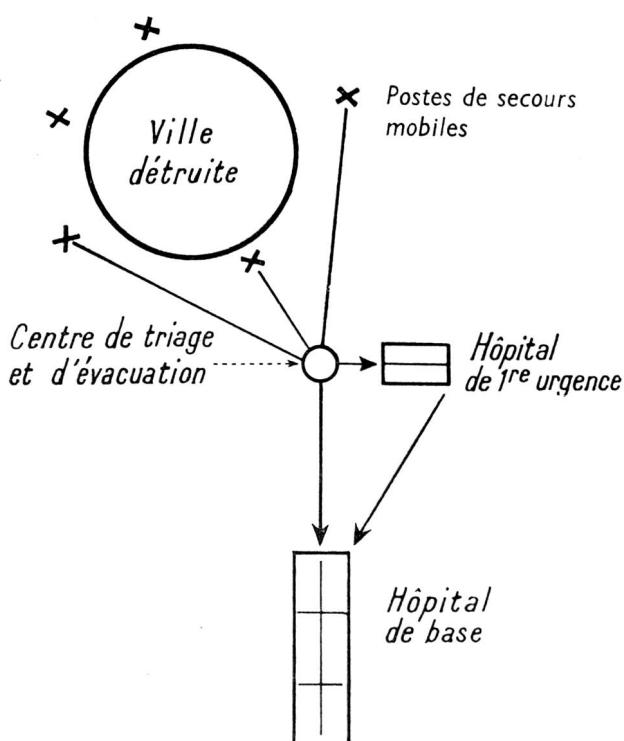
L'Etat verse une subvention qui a été portée à 1000 francs maximum par élève admis.

Actuellement ont été recrutés et instruits 3000 auxiliaires sanitaires, ce qui est peu si l'on considère que l'enseignement a débuté fin 1954.

L'organisation sanitaire conçue par la santé publique et qui doit être mise sur pied autour des grandes villes comporte un certain nombre de formations: postes de secours mobiles, centres de triage et d'évacuation, hôpitaux de première urgence, hôpitaux de base.

Le poste de secours mobile vient s'établir le plus près possible de la zone détruite. Son personnel comprend en principe:

- un médecin non spécialisé, chef de poste;
- un adjoint qui pourra être un pharmacien ou un dentiste;
- un chef secouriste chargé des détails de l'organisation;
- quatre équipes formées d'un infirmier et de trois auxiliaires sanitaires;
- deux secrétaires;
- trois agents de liaison;
- des conducteurs de voitures automobiles;
- six brancardiers.



Le rôle d'un poste de secours est essentiellement de donner les soins d'urgence strictement indispensables et d'assurer l'évacuation des victimes vers les centres de triage d'évacuation.

Plusieurs équipes dont la composition est comparable à celles des postes de secours, travailleront à l'intérieur des centres de triage et d'évacuation dont le rôle est d'accueillir les victimes provenant des postes de secours

mobiles et de diriger celles qui doivent être soignées immédiatement vers les « hôpitaux de première urgence », les autres vers les « hôpitaux de base ».

Ces hôpitaux sont des établissements existants qui doivent être adaptés à leur rôle du temps de guerre grâce à des mesures spéciales.

(Texte et dessin de « Vie et bonté », revue de la Croix-Rouge française.)

VOTRE CROIX-ROUGE

COMMISSIONS ET SEANCES

Le Comité central s'est réuni les 3 et 4 juillet.

*

La Commission d'achats s'est réunie le 8 mai et a voté à cette occasion un crédit de 111 367 fr. 75 pour l'achat de matériel destiné aux actions de parrainages prévues pour l'été et l'automne.

*

SECOURS EN SUISSE

Le tragique incendie de Ziegelbrücke

A la demande de sa section de Glaris, la Croix-Rouge suisse a fait parvenir d'urgence, au début de juin, du matériel divers à 72 personnes (27 hommes, 33 femmes et 12 enfants) victimes d'un incendie à Ziegelbrücke et démunis de tout. La section de Glaris, de son côté, mit des lits à disposition des sinistrés.

*

L'AIDE A LA HONGRIE ET AUX REFUGIES

Envoi à Budapest

Au mois de mai, la Croix-Rouge suisse a fait parvenir au Comité international de la Croix-Rouge, à Vienne, des textiles et des films radiologiques d'une valeur globale de 400 000 francs. Ce matériel a été remis, dans le courant de juin, sous le contrôle des délégués du C.I.C.R. à des hôpitaux hongrois. Cette dépense a été couverte, d'une part, par la Confédération qui a mis à disposition un montant de 250 000 francs prélevé des crédits disponibles pour les actions d'entraide à l'étranger et, d'autre part, par la Croix-Rouge suisse qui a accordé une somme de 150 000 francs provenant de sa collecte pour la Hongrie.

Cet envoi a mis un point final à l'œuvre de secours que la Croix-Rouge suisse a menée en collaboration avec le Comité International de la Croix-Rouge en faveur de la population hongroise. De son côté, le C.I.C.R. a terminé son aide à fin juin.

*

Réfugiés de Yougoslavie

Un convoi de la Croix-Rouge suisse a amené à Buchs, le 17 juin, 237 réfugiés hongrois provenant de Yougoslavie où ils avaient, après leur fuite de Hongrie, trouvé un asile provisoire. Après avoir passé les contrôles sanitaires de frontière, 210 d'entre eux ont été accueillis dans des homes où ils passeront quelques semaines sous les auspices de la Croix-Rouge suisse.

A l'issue de ce séjour temporaire ils seront intégrés dans le circuit économique de notre pays dans différents cantons de Suisse allemande et de Suisse romande. 27 réfugiés ont pu immédiatement rejoindre leur famille déjà installée en Suisse depuis cet hiver.

*

Le statut des réfugiés hongrois en Suisse

Les réfugiés hongrois accueillis en Suisse seront considérés comme « réfugiés » au sens de l'accord inter-

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

L'assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse a eu lieu les 1^{er} et 2 juin au Palais des Congrès, à Zurich. Le procès-verbal de l'assemblée générale de l'an dernier, le rapport des comptes 1956, le rapport de la Commission de contrôle de gestion, le rapport annuel 1956 ainsi que le budget 1957 furent adoptés à l'unanimité.

*

Un nouveau trésorier général

Le trésorier général de la Croix-Rouge suisse, M. J. Ineichen s'étant retiré pour raison de santé, l'assemblée élit sans opposition pour le remplacer M. Ernest Hunn, vice-directeur de la Banque populaire suisse à Berne. La Croix-Rouge suisse, qui doit une très grande reconnaissance à son ancien trésorier et désire continuer de bénéficier de ses conseils, a également nommé M. Ineichen membre de la Direction et membre d'honneur de la Croix-Rouge suisse. Pour remplacer Mme Jordi qui se retire elle aussi du Comité central après plusieurs années de grande activité, tout en restant membre de la Direction, l'assemblée a élu Mme Hélène Vischer, de Bâle.

*

L'assemblée de 1958 aura lieu à Neuchâtel

Sur proposition de la Direction, les sections de Bellinzona et de Glaris ont été nommées à la Commission de contrôle de gestion, en lieu et place des sections de Fribourg et de Schwyz, arrivées au terme de leur

national sur la position juridique des réfugiés du 28 juillet 1951. En cette qualité, ils ont le droit de bénéficier des prestations de l'assurance-vieillesse et survivants, au même titre que les étrangers résidant en Suisse et originaires de pays avec lesquels la Suisse a contracté un accord pour la prévoyance sociale. Dans ce domaine, les réfugiés hongrois ont les mêmes droits et devoirs que les citoyens suisses domiciliés en Suisse.

*

Participation

Le Comité central a décidé de remettre à la section suisse du service social international une subvention de 20 000 francs comme participation aux dépenses supplémentaires encourues par cette organisation dans le cadre de l'assistance aux réfugiés hongrois.

*

LES NOUVELLES INONDATIONS DE LA VALLEE DU PO

Un communiqué de la Croix-Rouge suisse

A l'annonce de la catastrophe qui s'étend dans la vallée du Po, la Croix-Rouge suisse a immédiatement pris contact avec la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, afin d'offrir ses services au pays voisin. Il résulte des renseignements fournis par la Croix-Rouge italienne que cette dernière est en mesure de faire face, pour le moment, à la situation par ses propres moyens et qu'une aide internationale ne paraît pas nécessaire.

La Croix-Rouge suisse reste néanmoins prête à porter son aide au premier appel de la société sœur d'Italie, dont le président se trouve personnellement dans les régions inondées.

*

SECOURS AUX ENFANTS

Plus de 1700 lits ont été distribués à des enfants suisses

100 lits complets ont pu à nouveau être distribués en juin à des enfants suisses nécessiteux, portant à 1743 le nombre total remis à ce jour dans le cadre de cette action d'entraide nationale et à 1048 le nombre de colis supplémentaires de literie distribués aux familles les plus nécessiteuses.

*

Au préventorium grec de Leros

Au début de juin a eu lieu, l'inauguration d'une nouvelle aile au sanatorium pour tuberculeux osseux sis sur l'île grecque de Leros. Cette aile du bâtiment avait été détruite, pendant la guerre, au cours d'un bombardement aérien et sa reconstruction permettra de porter le nombre de lits disponibles de 130 à 200.

Cette construction est l'œuvre commune de la Croix-Rouge suisse et de la Croix-Rouge hellénique à laquelle est confiée l'exploitation de l'établissement. La majeure partie des crédits nécessaires ont été fournis par la Confédération et ont été prélevés sur les sommes dont cette dernière dispose pour les œuvres d'entraide à l'étranger et remis à la Croix-Rouge suisse par l'entremise de l'Aide suisse à l'étranger.

*

Reconnaissance hellénique

Le Rotary Club de Salonique a remis une médaille d'or et un diplôme, lors d'une cérémonie officielle, à nos deux collaboratrices: Mme le Dr Ruth Siegrist et Mme Liselotte Hilb en reconnaissance de tout ce qu'elles ont fait en faveur des enfants de Macédoine occidentale et des services qu'elles continueront de rendre dans cette région de la Grèce au nom de la Croix-Rouge suisse.

*

Notre aide à la Grèce

Mme Liselotte Hilb, notre déléguée en Grèce, se trouve actuellement dans les montagnes du Pindé, en Macédoine occidentale, où elle se rend de village en village à dos d'âne. Il règne dans cette région la plus grande misère et dans le cadre de l'action que nous avons entreprise en vue d'améliorer les conditions de vie des enfants menacés ou légèrement atteints de tuberculose que nous accueillerons à Gstaad et à Mikrokastro, nous avons prévu de réparer ou d'agrandir 80 nouvelles maisons. Une action en faveur des réfugiés se trouvant toujours encore dans des camps, à Igoumenitsa, en Epire, est en préparation aussi. Tous les enfants qui étaient venus l'an dernier faire un séjour dans notre pays conservent avec amour les photographies et les menus ouvrages rapportés de Suisse. Ils pensent à notre pays avec reconnaissance et seraient heureux d'y revenir. Certains d'entre-eux sont toujours en contact avec leurs parrains suisses dont ils font voir les lettres avec orgueil à notre collaboratrice, lorsqu'elle se rend auprès d'eux.

*

INFIRMIERES

La Commission du personnel infirmier s'est réunie le 21 mai.

*